

2018

Fédération Départementale des Chasseurs du Lot



ASSEMBLEE
GENERALE
Cahors

07/04/2018

Saison cynégétique 2016/2017

RAPPORT D'ACTIVITE

Rapport moral du Président	p.2
Administration et vie fédérale	p. 8
Gestion et faune sauvage	p.15
Gestion des habitats	p.22
Sensibiliser à la Nature	p.24
Bilan financier	p.27

SOMMAIRE

Rapport moral

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les administrateurs et directeurs,
Mesdames, Messieurs,
Mes chers amis,

La stratégie de la Fédération nationale a évolué dans un souci de défense de nos intérêts pour l'avenir et la pratique de la chasse, elle impacte et impactera de manière forte nos stratégies départementales.

Dès le lendemain de son élection en août 2016, le Président Schraen a voulu que nous appliquions cette bonne stratégie d'anticipation pour les prochaines échéances électorales qui allaient être majeures en 2017 et pour les cinq prochaines années.

Avec la Présidentielle et les législatives, nous avons le devoir de nous engager pour que le futur Président de la République et la future majorité présidentielle soient soucieux de la défense de la chasse et de notre rôle dans les territoires ruraux.

Pour cela, nous avons rédigé les 30 propositions de réforme de la chasse française et nous avons obtenu des engagements clairs de la part du Président de la République Emmanuel Macron et de la part de la majorité présidentielle.

Il était sans doute prudent de faire ce que nous avons fait, car nous n'imaginions pas à cette époque le raz de marée qu'allait connaître la politique dans notre pays avec des gens nouveaux à presque tous les étages de la République.

A l'ordre jour de l'AG de la FNC à Lyon les 22 et 23 mars derniers, il y avait le dossier important de la réforme de la chasse française. J'ai le grand honneur de vous faire part du résultat sans appel exprimé par les présidents des fédérations à savoir une volonté collégiale de vouloir lancer cette réforme à plus de 92 %.

Employer le mot réforme au sein de la chasse française n'est pas chose aisée, c'est même un exercice périlleux que bien peu de présidents nationaux ont eu le courage d'affronter.

Ce projet, mesdames et messieurs, c'est probablement le projet le plus ambitieux que nous aurons à porter durant cette mandature. C'est un projet qui répond à plusieurs équations simples que nous avons tenté de résoudre.

Tout d'abord, il répond à une évolution sociale rapide de la chasse comme nous n'en avons jamais connu. Le monde qui nous entoure, et je dirai même notre monde, perçoit à travers nos nouveaux pratiquants une conception de la pratique de la chasse, comme nous n'aurions pu l'imaginer il y a encore quelques années. La chasse qui fut la mienne, qui fut la vôtre, ne sera plus celle de nos enfants et de nos petits-enfants. En effet, si 82% de nos chasseurs chassent encore dans leur village, le chiffre de 85% de ces jeunes nouveaux chasseurs qui se déplacent au-delà de leur frontière départementale doit nous interpeller.

Souvent, nous n'avons pas été capables de prévoir l'avenir de notre passion, et je dirai même que parfois nous avons raté son présent. La semaine dernière, nous avons voté pour l'avenir de nos chasseurs, mais aussi pour l'avenir de nos structures et de nos flux financiers.

Comment pouvons-nous encore imaginer que les fédérations régionales ne soient pas à court terme le lien essentiel entre la chasse et l'écologie ? Elles doivent devenir la référence en matière d'expertise environnementales au sein des politiques régionales.

Comment pouvons-nous encore imaginer que les finances de nos fédérations départementales ne soient pas mises à mal par la non responsabilisation de certains territoires minoritaires d'où sortent des dégâts grandissants et menaçants pour les budgets de celles-ci ?

Comment pouvons-nous encore imaginer que la Fédération Nationale puisse assurer à l'avenir l'intégralité de ses stratégies et de ses missions devant la peau de chagrin de ses enveloppes budgétaires ?

Et pour finir, comment pouvoir encore imaginer longtemps que nos chasseurs s'offriront un permis de chasser national qui dépasse déjà aujourd'hui la somme indécente de 400 euros, alors que c'est ce que les jeunes souhaitent obtenir ?

Le lancement de cette réforme demeurera un moment historique qui marquera l'histoire cynégétique de ce pays, et dont les répercussions politiques, sociales et financières toucheront directement nos structures, l'ensemble des chasseurs français qui le souhaitent, et bien sur l'intégralité de notre filière chasse. Le postulat de départ, parfaitement en symbiose avec la vision du chef de l'Etat nous concernant, a été de rendre une forme d'accessibilité et de mobilité de la chasse pour favoriser son développement. Imaginer de baisser le coût d'un permis national pour le ramener à 200 euros, soit 50% de sa valeur actuelle n'est pas chose aisée. Et pourtant, avec motivation c'est ce qu'a tenté de réaliser la commission des réformes, avec l'aide précieuse du bureau et du conseil d'administration de la FNC.

Nous avons aussi veillé à ne pas oublier nos chasseurs départementaux qui conserveront bien évidemment leur permis départemental inchangé, car nombreux sont ceux qui ne souhaitent pas changer leurs habitudes locales.

Il est une autre certitude, c'est que parallèlement à l'avancée politique de cette réforme au sein des structures de l'Etat, il est impératif de l'accompagner de quelques modifications concernant la problématique des dégâts.

Deux choses à travailler dans un avenir proche :

- la première consistera à donner des moyens accrus aux présidents de fédération sous une forme de boîte à outils mis à leur disposition pour renforcer leur pouvoir d'action en cas de déséquilibres majeurs dans la gestion politique et financière des dégâts.

- la deuxième c'est l'équilibre entre je paye tous les dégâts, donc je gère tous les territoires. Malheureusement cette réalité de bon sens commence à se faire rare dans de nombreux départements. Trop souvent, les 20 ou 30% de territoires qui sont soustraits à la chasse communale renferme 100% des problèmes. Pour répondre à ce devoir vis-à-vis du monde agricole, il faudra nous permettre de trouver un équilibre flexible dans le paiement des dégâts par l'ensemble des territoires.

En plus clair, l'Etat doit nous donner les moyens de ne plus courir après un légitime droit de chasser, mais bien à un recouvrement mutualisé des dommages causés au monde agricole. En n'oubliant bien sûr personne, et en premier lieu l'Etat lui-même avec l'ensemble de ses réserves et de ses conservatoires, sans oublier les territoires des collectivités territoriales.

Le dernier effet papillon majeur de cette réforme, concerne évidemment celui chez qui on compte récupérer cette modique somme de 43 millions d'euros, à savoir l'ONCFS. On ne peut pas occulter cette partie financière des choses au regard de l'ONCFS, qui qu'on le veuille ou non, reste intimement mêlé à l'histoire récente de la chasse française.

Bien sûr, il reste de toute façon des zones d'ombres qui ne relèvent en rien des desideratas de la FNC, à savoir la maîtrise de la biodiversité spécifique et ordinaire entre l'AFB et l'ONCFS. A cette question, ce sera à l'Etat de se prononcer.

Nous avons connu à l'automne 2017 un épisode pour le moins violent avec l'affaire du cerf de l'Oise. Le monde de la chasse a l'habitude des attaques à répétition, mais cette fois nous sommes montés d'un cran !

Un cerf qui meurt dans un village en périphérie d'un grand massif forestier, rien de surprenant depuis des siècles. Enfin presque ! Parce qu'au mois d'octobre dernier, cet acte conditionné à la demande de la gendarmerie, s'est transformé en acte de barbarie sauvage pour tous les anti-chasses de France et de Navarre !

Force est de constater que nous ne sommes pas armés contre les réseaux sociaux. En effet, comme on a pu le voir dans cette affaire, ce ne sont plus les médias qui font l'actualité, ce sont bien les réseaux sociaux qui inspirent les médias. C'est sûrement là où se trouvent les nouvelles règles d'un jeu que nous connaissons assez peu, à savoir influencer l'opinion publique par les circuits sociaux courts.

Certains d'entre vous en ont fait les frais à l'échelon local. C'est sur ce terrain que nous devons travailler d'arrachepied dans l'avenir, et structurer des équipes spécifiques pour ce genre d'action.

Nous avons aussi connu à travers cette affaire, une forme d'escalade dans la violation de l'intimité des protagonistes de l'affaire, mais surtout un degré de violence et de menace jamais atteint.

Dans ce domaine de la cyber menace, il est aujourd'hui difficile de trouver la voie de la justice. J'en veux pour preuve la nouvelle loi en gestation qui devrait mieux régir l'ensemble de ces dérives et pouvoir enfin nous aider à construire un vrai cadre à notre défense.

La chasse française au niveau national souhaite rouvrir de vraies relations de travail et de respect mutuel avec le monde agricole. Si nous comprenons parfaitement les enjeux économiques d'une corporation malmenée depuis de nombreuses années, nous demandons en retour la considération et l'écoute pour nos actions et notre place prépondérante dans les politiques environnementales.

C'est pourquoi, avec Christiane Lambert, nouvelle présidente de la FNSEA, nous avons défini une méthode claire de travail sur les enjeux du petit et du grand gibier.

C'est en travaillant conjointement à la restauration des milieux propices à la petite faune, que nous pourrons alors ouvrir un débat sur le grand gibier. Cette méthode n'est pas négociable, même si nous sommes parfaitement d'accord qu'il n'est pas sérieux dans le contexte économique actuel, d'imaginer modifier quoi que ce soit sur les politiques agricoles. Mais en revanche, avec du bon sens, de la bonne volonté et un peu d'argent, nous devons trouver ensemble les solutions propices à la restauration de la biodiversité ordinaire au sein même de la surface agricole utile.

Et c'est de cette seule façon, à travers la PAC et les chemins ruraux, que le retour du petit gibier se fera, et que nous donnerons à nouveau l'envie aux jeunes générations cynégétiques de redévelopper cette chasse qui les passionne tant.

Je souhaitais revenir sur le rendez-vous que le Président de la République nous a accordé le 15 février dernier, et en particulier sur un point essentiel qui touchent les migrateurs.

Il s'agit de la gestion adaptative.

Ce système, davantage pratiqué sur le continent américain que sur la vieille Europe, est un souhait partagé par l'Etat et par la FNC. Une réflexion s'est déjà engagée depuis 18 mois pour la mise en place de cette stratégie au sein même du carnet bécasse. D'ici peu, un premier test devrait voir le jour sur les prélèvements des bécasses. Un millier de chasseurs seront sélectionnés pour valider une nouvelle méthode de renseignement et de géolocalisation des prélèvements en temps réel sur une application smartphone. Cette nouvelle méthode qui devra bien sûr répondre aux interrogations concernant le contrôle et la police de la chasse, sera probablement l'outil essentiel des chasseurs de demain. Et si on élargit un peu le champ prospectif de celui-ci, on imagine que c'est la connaissance indiscutable des prélèvements sur les migrateurs qui semblent enfin se dessiner. Il nous faut maintenant trouver un outil fiable qui permette le maintien de prélèvements modulables à une espèce dite sensible, plutôt que de subir des moratoires de non chasse inutiles.

C'est dans cet état d'esprit que le Président de la République souhaite faire évoluer la chasse française, avec pour postulat de base de maintenir nos modes de chasse et l'ensemble de nos chasses traditionnelles. C'est un projet d'envergure que nous devons appréhender dans un climat de confiance mutuelle. Il est évident, et comme l'a rappelé le chef de l'Etat, que la chasse ne doit pas être la seule variable d'ajustement devant la baisse des effectifs d'une espèce, mais l'outil d'accompagnement pour mieux traiter les causes des problèmes, plus que les conséquences idéologiques de celle-ci. La mise sous cloche arbitraire des territoires n'est plus acceptable aujourd'hui. A titre personnel, je me félicite de cette proposition qui correspond parfaitement à l'avenir d'une chasse durable, comprise, partagée et respectable.

Je n'aurai pas voulu finir cette intervention, sans vous parler d'une autre future réforme que nous allons devoir mener, celle du permis de chasser ! Nous sommes face à un système qui n'est plus adapté. Il n'est plus adapté en premier lieu dans son enseignement. Les gestes et les recommandations qui y sont prodigués, me semblent en rupture avec la réalité de la pratique de la chasse. Surement dans un souci de bien faire, nous nous sommes écartés de la pratique naturelle de la chasse. Forcer l'enseignement de gestes et d'attitudes qui ne me semblent pas toutes adaptables en action de chasse réelle, ne peuvent que conduire notre jeunesse à remettre en cause le bien-fondé de cet enseignement. C'est un point que nous devons rouvrir avec l'ONCFS sans plus tarder. Mais ce

n'est pas le seul débat en ce qui concerne le permis de chasser. Aujourd'hui nous perdons 50% des personnes qui souhaitent passer un permis de chasser, entre le moment où elles prennent contact avec les fédérations et celui où l'examen devient effectif. Mes chers collègues, nous sommes nombreux à subir ce manque de flexibilité chronique de l'examen du permis de chasser. L'ONCFS doit accepter de remettre en cause le système actuel, car il devient un frein notoire au développement de la chasse en France. Le délai d'examen prend parfois des proportions indignes du respect que nous portent nos récipiendaires, et de l'image que doivent véhiculer les fédérations de chasseurs.

A l'image d'autres permis, comme celui de conduire par exemple, il nous faut faire appel à des vacances externes sous agrément de l'ONCFS. Bien sûr que le permis de chasser est devenu un permis de port d'arme, et c'est pourquoi l'examen que nous avons pu prodiguer dans le passé ne sera plus jamais d'actualité. Il n'empêche que ce n'est en aucune façon une raison pour ne pas donner les moyens nécessaires aux fédérations de répondre à la demande croissante des futurs chasseurs.

C'est dans ce cadre du permis de chasser que je souhaite aussi revenir sur le problème de la formation des chasseurs tout au long de leur vie de nemrods. C'est pourquoi, au sein même de la révision de notre permis de chasser, il devient urgent d'inclure la notion de formation continue, continue à l'échelle d'une vie de chasseur bien sûr ! L'explosion de la chasse du grand gibier, les modifications technologiques perpétuelles, comme une évolution juridique constante de nos droits et de nos devoirs, nous obligent à reconsidérer la formation des chasseurs. La proposition faite il y a quelques temps sur l'idée de revoir nos nemrods régulièrement fera l'objet d'une nouvelle approche nationale à l'avenir. Il est de notre devoir d'être capable d'accompagner nos chasseurs face aux multiples changements qui s'opèrent.

Il ne vous a pas échappé que nous rentrons dans une ère de réformes considérables qui concernent à la fois le monde Cynégétique mais aussi et surtout l'organisation et le budget de l'Etat.

A l'échelon départemental, nous renouvelons notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui nous engagera pour une durée de six ans. Ceci fera l'objet d'une présentation des nouvelles mesures par Alain Serres, le Secrétaire de la Fédération tout à l'heure.

A l'échelon national, nous avons cette chance formidable d'avoir pour la première fois le soutien explicite du Président de la République et ce dès le début de son mandat. Ses engagements pris devant vous il y a 12 mois, les 30 propositions signées et le feu vert présidentiel pour les réformes ambitieuses discutées le 15 février sont des atouts pour aller vite et loin pour une ruralité dynamique. Cela concerne l'Europe et la gestion adaptative avec en premier lieu trois espèces symboliques que sont les oies, les cormorans et le bar.

Cela concerne le développement de la chasse affichée comme un atout pour la biodiversité et pour les territoires ruraux avec le maintien de toutes les chasses traditionnelles et de tous les modes de chasse

Cela concerne l'accès à la chasse et la mobilité avec le permis national à 200 euros et un accès facile à l'examen du permis de chasser

Cela concerne la filière chasse dans son ensemble et notamment la filière venaison

Cela concerne aussi la constitution autour de l'ONCFS d'une véritable police rurale de proximité, très demandée par les chasseurs, les pêcheurs et les maires ruraux.

Bien sûr j'ai conscience que les chantiers vont être complexes, et que les résistances aux changements seront très fortes sur un chemin pavé d'embûches plus que de bonnes intentions.

Je voudrai remercier l'ensemble de nos partenaires, Préfecture, DDT, représentants des intérêts agricoles et forestiers, les lieutenants de louvèterie, les associations spécialisées pour le travail mené au sein des groupes de travail constitués pour la rédaction du SDGC.

Je voudrai également remercier l'ensemble des partenaires qui apporte une contribution financière sur nos programmes liés à la gestion des espèces et des habitats.

Enfin, je voudrai encore une fois tous vous remercier de tout ce temps que vous donnez bénévolement pour votre passion et vos associations, remercier aussi tous mes collègues administrateurs pour leur implication et les salariés qui nous entourent par leurs compétences et leurs connaissances et qui font l'objet pour nous tous d'une grande fierté, et au final de notre unité pour nourrir ensemble de grands espoirs et de grands destins pour toute la chasse lotoise et toute sa filière

Vive la ruralité ! Vive la chasse!

Saison cynégétique 2016/2017

ADMINISTRATION ET VIE FEDERALE

La Fédération : une association départementale.

La Fédération assure des missions de service public.

Ces missions sont déclinées en objectifs et actions dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document de planification signé en septembre 2012 et renouvelable en 2018 pour une période de six ans.

- Formation des chasseurs
- Régie : perception des taxes d'état par la mise en place du Guichet unique (validation annuelle du permis de chasser)
- Prévention des dégâts de grand gibier et gestion des indemnités des dégâts de grand gibier aux cultures
- Lutte contre le braconnage
- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental
- Gestion et protection de la Faune sauvage ainsi que de leurs Habitats
- Aménagement durable des territoires
- Education à l'Environnement

La FDC 46 travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale afin de développer et promouvoir la pratique de la Chasse.

Les statuts des fédérations sont définis au niveau national par le ministère en charge de la Chasse.

Le Conseil d'administration

La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot est administrée par 16 membres élus en assemblée générale par les représentants des territoires et les chasseurs adhérents.

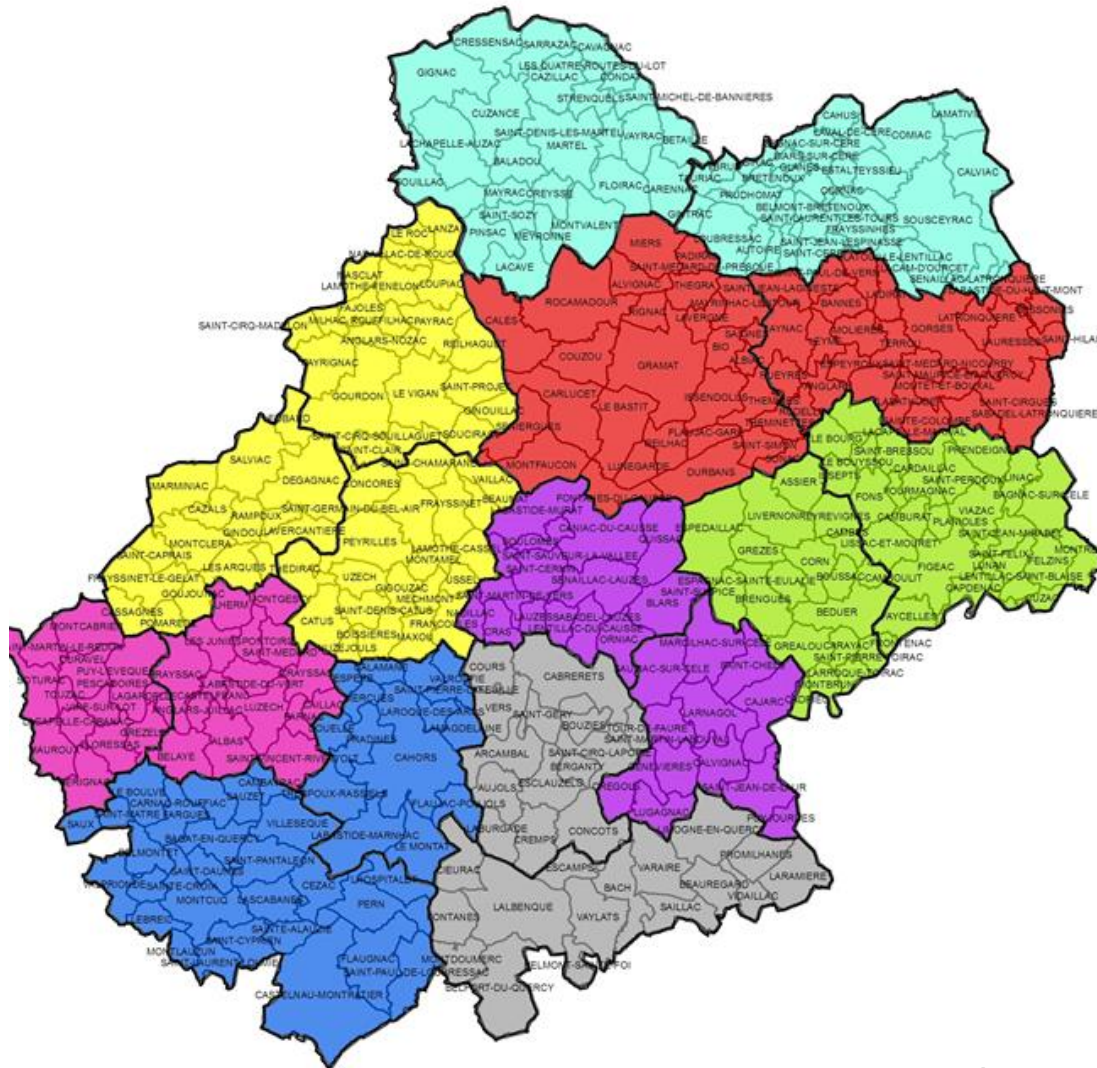
Les administrateurs sont élus pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les trois ans.

Tous les trois ans, Le Conseil d'administration élit un bureau.

Le Conseil d'administration est composé de 16 chasseurs bénévoles. (1 poste vacant depuis février 2016)

La composition du Conseil d'administration assure une représentation, en fonction de leur importance, des divers secteurs géographiques et des différentes formes d'organisation des territoires de chasse existantes dans le département.

Le département du Lot est découpé en 8 secteurs regroupant les unités de gestion sanglier. Chaque secteur est représenté par deux administrateurs, l'un représentant les secteurs géographiques, l'autre les formes d'organisation de la chasse.



Administrateurs des formes d'organisation de la chasse

- secteur 1 - GAY Serge
- secteur 2 – poste vacant
- secteur 3 - MANIE André
- secteur 4 - FAURE Patrice
- secteur 5 - LABARTHE Bernard
- secteur 6 - JOUCLAS Guy
- secteur 7 - CASSAN Thierry
- secteur 8 - CAMBOU Michel

Administrateurs des secteurs géographiques

- secteur 1 – BOUCHARA Michel
- secteur 2 – poste vacant
- secteur 3 - MANIE André
- secteur 4 - FAURE Patrice
- secteur 5 - LABARTHE Bernard
- secteur 6 - JOUCLAS Guy
- secteur 7 - CASSAN Thierry
- secteur 8 - CAMBOU Michel

Les personnels au service des adhérents.

Le service administratif

Sylvie Bidart,

Responsable du service administratif,

Communication, espace adhérent...

Martine Teyssandié

Comptabilité, service dégâts

Natacha Blancher

Service aux adhérents, permis de chasser,

Guichet unique...

Monique Durand

Accueil, service aux adhérents

Le service technique

Eric Pujol,

Responsable du service technique

Référent secteur, service aux adhérents

Jean-Emilien Chauchard

Technicien référent secteur, service aux adhérents...

Thierry Grimal

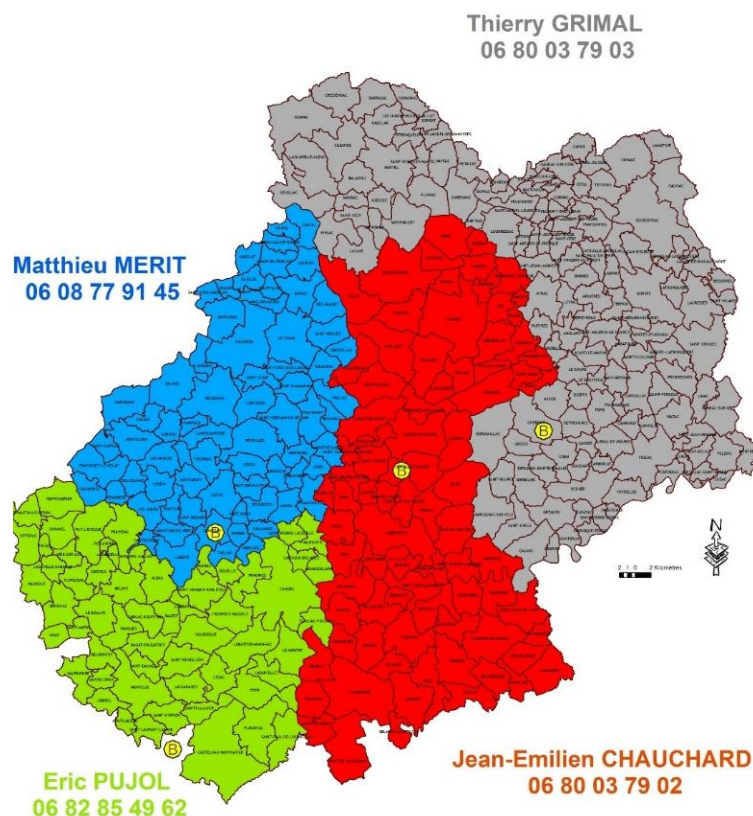
Technicien référent secteur, service aux adhérents...

Matthieu Mérit

Technicien référent secteur, service aux adhérents...

Merci à Martine Nouvel et Myriam Glouche qui sont venues en renfort sur la période du guichet unique 2016/2017.

Les secteurs des techniciens :



Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Cadre réglementaire applicable:

L421-5 CE: Les fédérations élaborent, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un SDGC, conformément à l'article L425-1.

L425-1 CE: Un SDGC est établi dans chaque département, pour une période de 6 ans renouvelable. Il est élaboré par la FDC, en concertation notamment avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le Plan Régional de l'Agriculture Durable... les Orientations Régionales de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats.

Il est approuvé, après avis de la CDCFS, par le Préfet.

L425-2 CE:

Parmi les dispositions du SDGC figurent obligatoirement:

- Les plans de chasse et les plans de gestion
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse (plans de gestions approuvés, PMA, régulation des prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibiers, la recherche au sang, l'agrainage, ... et les modalités de déplacement d'un poste fixe.
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage.
- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

L425-3 CE:

Le SDGC est **opposable** aux chasseurs, aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

Le premier SDGC a été mis en œuvre dans le Lot en 2012 (période 2012/2018).

Ce document réalisé par la fédération structure l'ensemble des actions de gestion cynégétique à engager ou à développer pour une durée de six ans. Ce schéma est le fruit d'une réflexion collective engagée par la communauté des chasseurs de notre département et ses partenaires : structures locales de chasse, propriétaires et gestionnaires de territoires, associations spécialisées, salariés et élus fédéraux, administration.

Son objectif est de tracer les grandes lignes d'action garantissant une chasse durable, soucieuse de développer harmonieusement les habitats et les espèces de la faune sauvage, de sécuriser ses pratiques.

Construit autour de cinq enjeux majeurs et décliné en objectifs, il est la feuille de route qui permet de concrétiser à moyen terme la politique définie par le Conseil d'administration de la Fédération.

Saison cynégétique 2016/2017

ADMINISTRATION ET VIE FEDERALE

Nos adhérents.

Les associations de chasse regroupent chasseurs et propriétaires fonciers. Leur vocation est d'assurer la gestion des espèces gibiers et d'organiser la pratique de la chasse. Chaque association dispose de règlements spécifiques. Les 485 structures locales adhèrent toutes à la Fédération.

La Fédération les soutient par le biais d'un appui technique et financier (subvention, projet associatif, aide logistique...) En 2016, près de 142 794 € ont été investis pour la pratique et la valorisation de la chasse et des territoires.

Les associations spécialisées

Aux côtés de la Fédération, tout un réseau associatif apporte son appui, ses compétences et ses conseils sur des thématiques spécifiques ou des missions précises. Les associations spécialisées regroupent des chasseurs, des piégeurs, spécialistes d'un mode de chasse, d'une espèce ou de pratiques particulières. Elles sont associées aux travaux de la Fédération.

Association Départementale des Chasseurs de Grand gibier du Lot (ADCGGL)

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants (AFACCC46)

Association pour une Gestion Durable du Grand Gibier dans le Lot (AGDGGL)

Association des Jeunes Chasseurs du Lot (AJC46)

Association lotoise des Chasseurs de Migrateurs (ALCM)

Association des Piégeurs du Lot (APIL)

Association des Chasseurs à l'Arc Lotois (ASCAL)

Association de Recherche au Sang du Grand Gibier (ARGGB)

Club National des Bécassiers, antenne départementale (CNB 46)

Fédération Départementale des Gardes - Chasse Particuliers du Lot (FDGCPL)

Les Rencontres Saint Hubert

Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge, délégation départementale (UNUCR)

La Fédération travaille également en étroite relation avec les lieutenants de louvèterie du Lot et la Société Centrale Canine du Lot.

NOS ADHERENTS

485 structures,

dont **428** sous le régime loi

1901, regroupent les **8470**

chasseurs lotois et

constituent le tissu associatif

du réseau chasse du

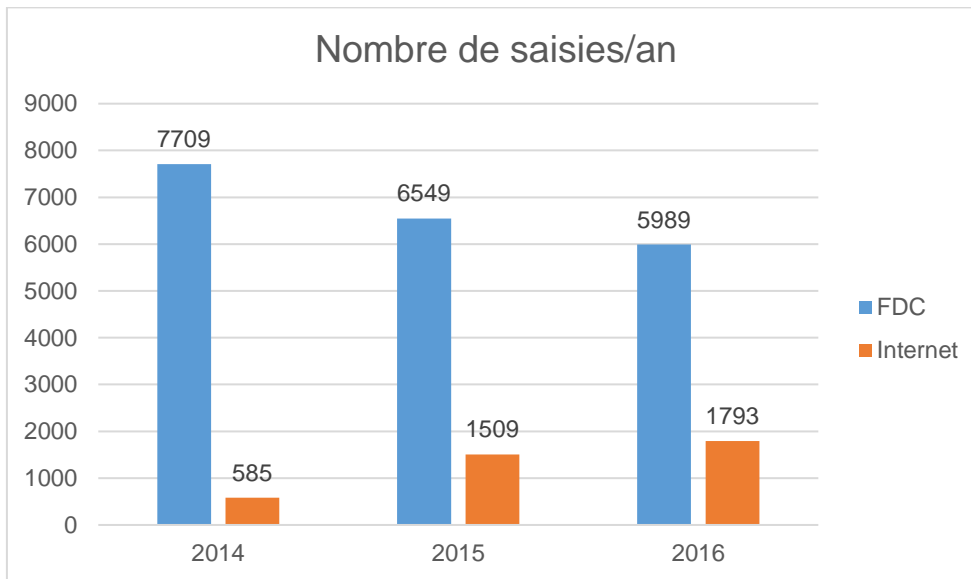
département.

Le Guichet Unique.

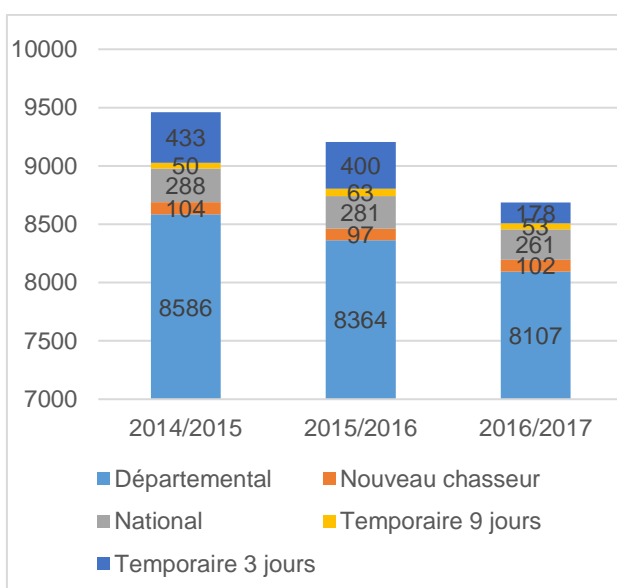
Le guichet unique a débuté dès le 7 juin 2016. L'ensemble des validations a été effectué immédiatement (individuels et structures) pour les personnes venant directement au siège de la Fédération avec quasiment aucun délai d'attente.

Les associations avaient la possibilité de prendre rendez-vous afin de limiter leur temps d'attente et de repartir avec les validations de leurs chasseurs.

Une association venant avec 20 permis à valider, repart environ 20 mn plus tard avec ses 20 validations (un peu plus de temps dans le cas où l'association n'a pas opté pour un **chèque global**).



Le nombre de saisies représente le nombre de permis effectués à la fédération. On note un transfert des saisies vers la e-validation pour notre département. Celles-ci sont en progression.



Le nombre de validation est en baisse par rapport aux années précédentes (- 272 saisies soit une baisse d'environ 3 %). La tendance se poursuit à la baisse. (

On remarque une nette diminution des validations temporaires trois jours (de 400 à 178), les chasseurs extérieurs ont limité leur déplacement.(contexte économique ? attrait pour le département ?) On retrouve cette tendance aussi bien pour les chasseurs de sangliers que pour les chasseurs de petit gibier. Le nombre de nouveaux chasseurs reste stable et la population de chasseurs lotois suit une tendance à la baisse.

Les formations

Formation	Rappel 2015/2016	Nombre de personnes formées en 2016/2017	Nombre de session
Gardes particuliers	24	29	1
Piégeurs agréés	50	55	2
Directeurs de battue	94	90	2
Examen initial Hygiène de la venaison	31	31	2
Stages sensibilisation à la sécurité	37	31	2
TOTAL	236	236	9

Les différentes formations proposées par la fédération et ses partenaires sont toujours attractives et permettent aux chasseurs de renforcer leurs compétences au service de leur structure.

Le permis de chasser



La formation au permis de chasser représente une des missions majeures des fédérations.

Cinq personnels de la fédération assurent et se relaient sur les formations théoriques et pratiques en vue de la préparation à l'examen du permis de chasser.

Le nombre de candidats à l'examen du permis de chasser connaît une sensible augmentation par rapport à la saison précédente (167 contre 154) avec un pourcentage de réussite de 68,26% soit 114 candidats reçus aux examens 2016/2017.

	Nombre de personnes formées en 2016/2017	Nombre de séances
Chasse accompagnée	14	1
Permis de chasser (théorie)	167	5
Permis de chasser (pratique)	187	34
Chasse à l'arc	64	2

Saison cynégétique 2016/2017

GESTION FAUNE SAUVAGE

Suivi de la Bécasse des bois :



Depuis maintenant 11 saisons, la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot participe au baguage des bécasses des bois. Cette opération de suivi, relayé dans tous les départements français, permet de mieux apprécier les tendances d'évolution de cette espèce. Jean-Emilien Chauchard et Matthieu Mérit réalisent ces captures qui se déroulent de nuit et, à ce jour, près de 500 bécasses ont déjà été baguées.

Pour la saison 2016/2017, 15 sorties baguage ont été effectuées, 140 bécasses ont été contactées dont 43 qui ont pu être baguées. Au cours de cette saison 17 bagues ont été retournées par des chasseurs.



Opération baguage avec André Manié, le Président fédéral et Jean-Emilien Chauchard du service technique.

Carnets de prélèvement Bécasse : 42, 26 % de retour.

Le nombre de carnets délivrés est de 6 332 pour 2 676 carnets restitués à la fédération. 1463 carnets sont restitués sans prélèvement. 1213 chasseurs ont effectué des prélèvements.

66 % des prélèvements sont effectués par 29 % des chasseurs que l'on pourrait qualifier de « spécialistes » (10 oiseaux ou plus de prélevés)

OPERATIONS DE SUIVI

En 2016/2017 une bécasse baguée à Caniac-du-Causse a été reprise en Russie à plus de **2600 kms** !

Rappel : l'arrêté ministériel du 31 mai 2011 a instauré un Prélèvement Maximum Autorisé (PMA) de 30 oiseaux par saison et par chasseur, auquel est associé un carnet de prélèvement nominatif.

Le retour de ce carnet à la Fédération est **obligatoire avant le 30 juin 2018.**



Suivi des populations de Bécassines :

La Fédération participe également au baguage des populations de bécassines sur principalement 2 sites, le Marais de Bonnefond à Mayrinhac-Lentour et le Marais de la Fondial à Cavagnac. Ces 2 marais, situés en réserve de chasse, abritent selon les saisons de beaux effectifs de bécassine des marais et de bécassine sourde. En 2016/2017 seulement 1 opération de capture a été réalisée au Marais de la Fondial et 4 bécassines ont pu être baguées.



Participation au réseau national d'observation « Oiseaux de Passage »,



Ce suivi concerne les groupes d'espèces Alaudidés, Colombidés et Turdidés.

10 circuits sont positionnés sur le département et permettent d'estimer les tendances d'évolutions des effectifs hivernants et nicheurs de ces groupes d'espèces. La fédération réalise chaque année deux de ces circuits.



Opération de suivi des populations de pigeon ramier dans le cadre des travaux du Groupe d'Investigation de la Faune Sauvage (GIFS)

3 axes de suivis sont relayés par le GIFS dans chaque Fédération de Chasseurs du grand Sud-Ouest.

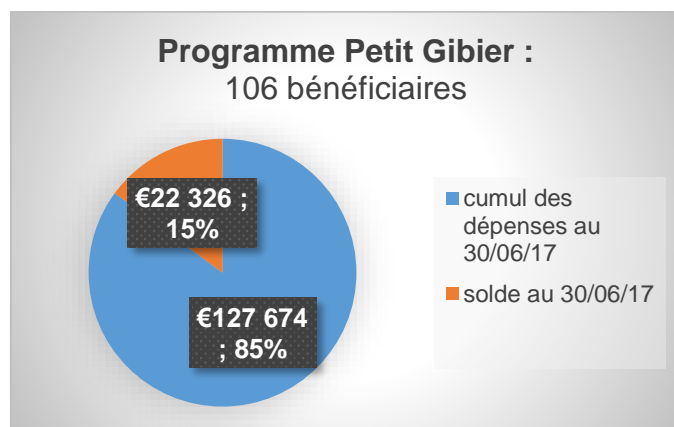
- Le suivi de la migration en plaine. En 2016/2017, 6 palombières ont participé à ce suivi et ont tenu à jour un carnet indiquant les vols observés.
- Le suivi de la migration du pigeon ramier dans les cols Pyrénéens. Chaque année un technicien est détaché pour participer à cette mission
- Le suivi de l'hivernage.

Une autre étude pilotée par l'ONCFS est aussi menée dans le département, il s'agit du suivi des effectifs nicheurs de colombidés, palombe et tourterelle turque bien sûr mais aussi tourterelle des bois et pourquoi pas pigeon colombin qui sont capturés pendant la période de reproduction pour être bagué.

En 2016/2017, 8 poussins de pigeons ramiers, 4 poussins de tourterelles turques et 5 tourterelles des bois adultes ont ainsi été bagués.



Programme Petit Gibier : un projet associatif en faveur des espèces sédentaires de petite faune et de l'aménagement des territoires.



Ce programme a débuté au 1^{er} juillet 2012 et s'est clôturé au 30 juin 2017. La somme de 150 000€ lui a été dédiée.

Ce ne sont pas moins de 106 structures qui ont pu bénéficier d'un accompagnement technique et de subventions destinées à l'aménagement de leur territoire (points d'eau, cultures à gibiers, girobroyage...), au repeuplement et à la gestion des espèces.



Etude des impacts de l'éclairage artificiel sur les déplacements des mammifères terrestres nocturnes »

C'est une étude sous maîtrise d'ouvrage du PNR des Causses du Quercy qui a sollicité la Fédération des Chasseurs pour :

- La définition du choix des sites de suivi
- Les relevés des pièges photographiques

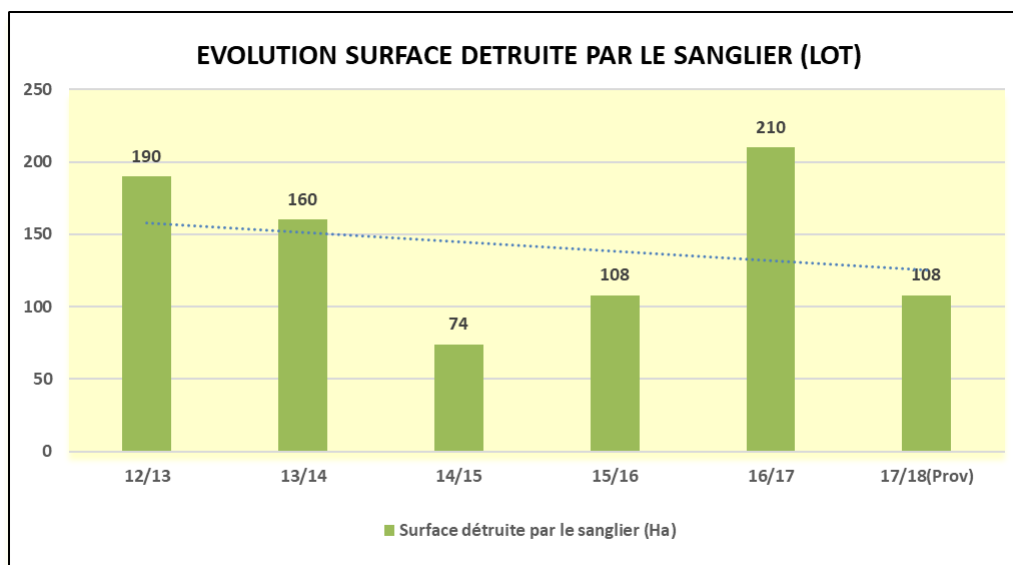
6 sites de suivis, positionnés dans des buses sous le linéaire de l'autoroute A20, sont équipés de pièges photographiques et vont être suivi avec et sans lumière pendant 3 années afin d'apprécier l'impact de la lumière sur le déplacement des mammifères.

Dégâts de grand gibier

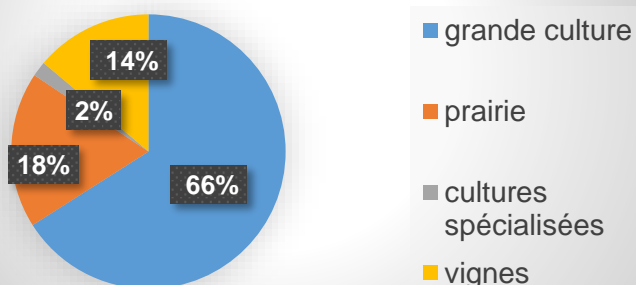
Evolution du montant des indemnisations par espèce hors vacation.

Campagnes cynégétiques	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Cerf	5 623 €	14 062 €	12 265 €
Chevreuil	13 733 €	16 642 €	36 516 €
Sanglier	69 434 €	122 588 €	195 473 €
Total	88 790 €	153 292 €	244 254 €

Sur les trois dernières saisons, le montant des indemnisations et les surfaces détruites repartent à la hausse, sans corrélation avec le cours des céréales, avec une nette progression des indemnisations sur les dégâts commis par le sanglier. La vigilance reste donc de mise.



Répartition des dégâts de grand gibier indemnisés par type de culture



La répartition annuelle par type de cultures met en avant une pression importante sur les grandes cultures type céréales.

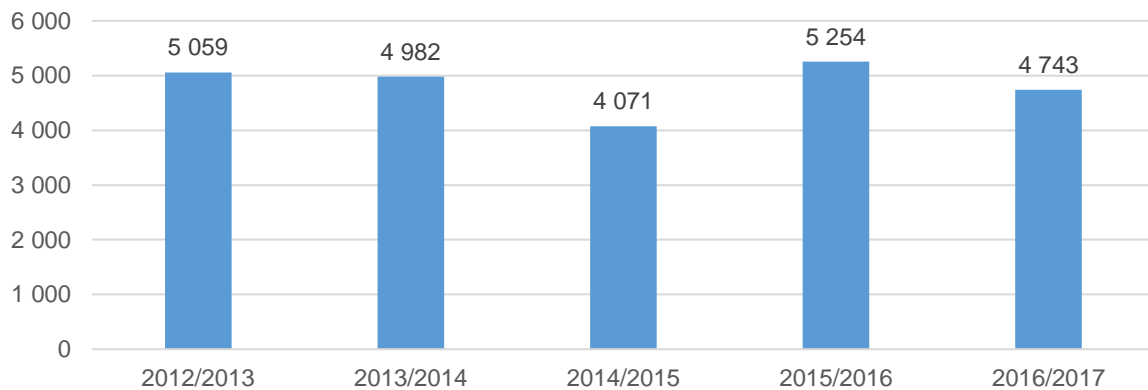


Le sanglier

La gestion de cette espèce est cadrée par le plan de gestion cynégétique départemental pour le sanglier.

Le département est divisé en 17 unités de gestion qui peuvent être activées ou non en fonction de critères définis (équilibre rompu, risques importants de dégâts), l'objectif est alors de diminuer les populations en mettant en œuvre des modalités spécifiques pour la chasse et la destruction.

Prélèvements de sangliers déclarés sur les 5 dernières saisons

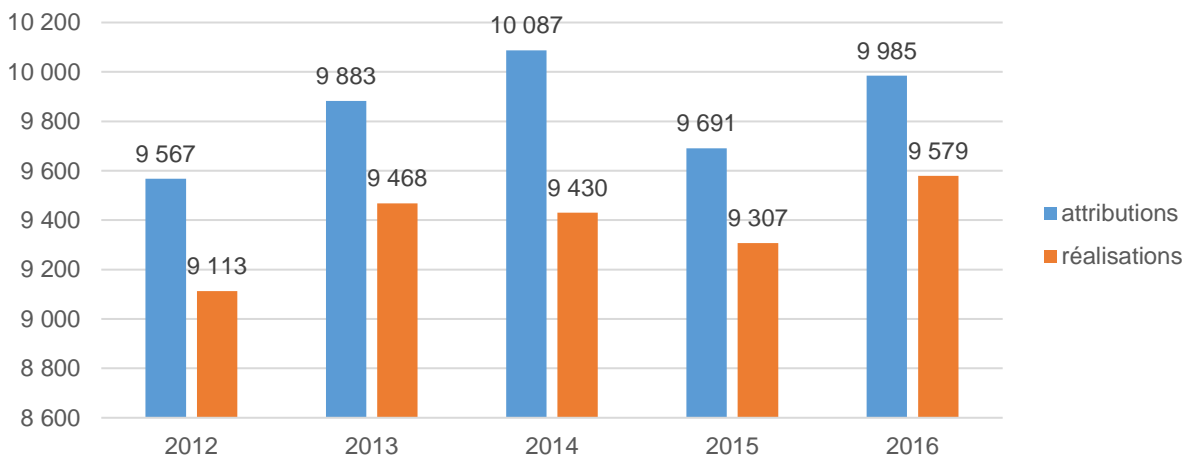


Les prélèvements 2016/2017 accusent une légère baisse mais de manière générale sur les cinq dernières années les prélèvements restent stables.



Le chevreuil

Plan de chasse chevreuil département du Lot

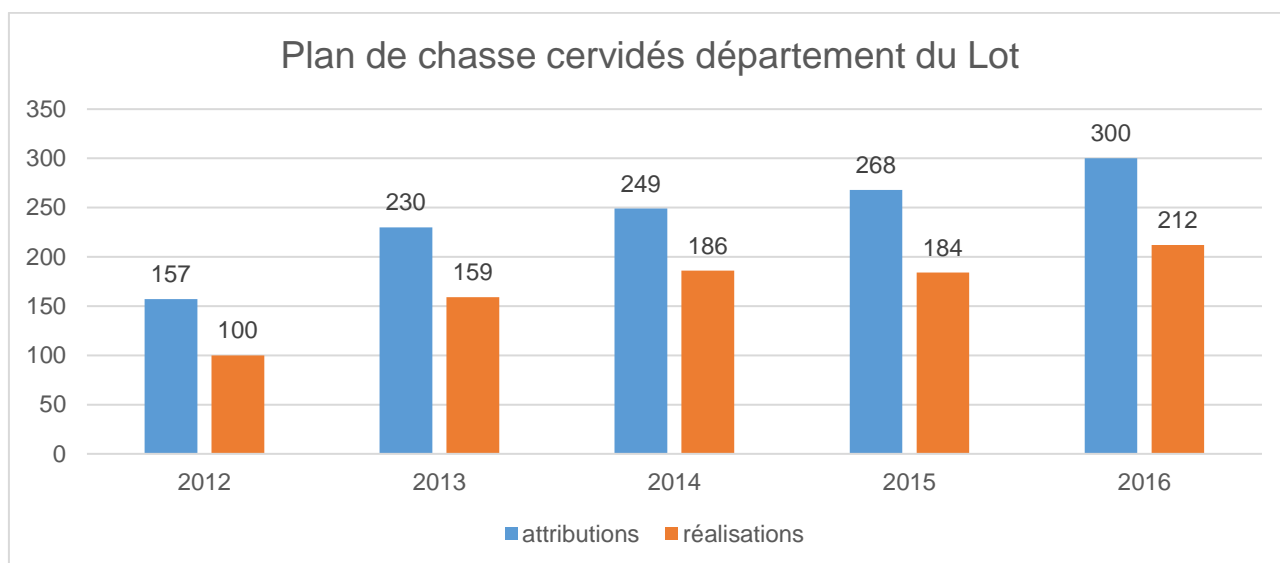


Les attributions prennent en compte les demandes des présidents de structure tout en ajustant celles-ci en fonction des problématiques locales sur les dossiers de dégâts agricoles et forestiers.

Malgré une légère fluctuation des attributions, les réalisations restent stables avec 96 % de réalisations.



Le cerf



Les attributions et les réalisations suivent la même évolution avec un taux de réalisation en moyenne de 70 % sur les cinq dernières années.

Le nombre de structures titulaires d'un plan de chasse cervidés évoluent également avec 102 demandes pour la saison 2016/2017.



Les espèces classées nuisibles

Pour la saison 2016/2017, 213 piégeurs agréés ont retourné leur bilan de capture auprès des services de la DDT, 210 faisaient état de prises.

Synthèse des captures des espèces classées nuisibles pour le département du Lot effectuées par les piégeurs agréés .

Renard	Fouine	Corneille	Pie	Ragondin	Rat musqué
1 436	345	621	2 094	1 674	52

Surveillance sanitaire de la faune sauvage

Le suivi sanitaire de la faune sauvage repose sur un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs. Il s'effectue dans le cadre traditionnel du réseau SAGIR, auquel s'ajoute une action de surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage (réseau Sylvatub)

Programme de surveillance de la tuberculose bovine SYLVATUB :

28 structures de chasse de l'Ouest du département ont été impliquées dans le programme de surveillance de la tuberculose bovine. Au total 56 sangliers et 29 cerfs ont été analysés grâce aux prélèvements transmis.

1 sanglier prélevé sur la commune de Dégagnac s'est révélé positif à cette maladie.



Trichine : prévention et analyse



La trichine est un parasite qui peut se loger dans les muscles du sanglier. Il est invisible à l'œil nu et ne provoque pas de symptômes chez l'animal. La seule façon de révéler sa présence avec certitude est l'analyse effectuée sur un prélèvement de langue de sanglier, par un laboratoire agréé par les services vétérinaires. (Laboratoire de Saint Céré).

Cette analyse est **obligatoire** pour tout sanglier destiné

- à être commercialisé (détaillants locaux)
- à être consommé lors des repas entre chasseurs ou des repas associatifs.

Cette analyse est **recommandée** pour tout sanglier destiné

- à une consommation directe par le chasseur et ses proches,
- à une cession à des propriétaires, à des particuliers...

Il convient toutefois **d'INFORMER le destinataire de la pièce** du risque de trichine. Des sacs à gibier comportant cette information sont disponibles à la FDC.

La fédération prend **en charge le coût d'une analyse** par association adhérente.

En 2016/2017, 97 sangliers provenant de 77 territoires de chasse ont été analysés. (résultats négatifs)



Saison cynégétique 2016/2017

GESTION DES HABITATS



L'objectif d'Apifaune est de favoriser l'installation d'îlots naturels favorables à la faune sauvage et aux pollinisateurs

Enjeux:

- Sensibilisation des agriculteurs, des chasseurs et des apiculteurs à des pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs et à la petite faune sauvage
- Proposer des aménagements « api-faunistiques » expérimentaux aux agriculteurs et aux apiculteurs
- 77 communes sur trois secteurs (Gourdonnais, Figeacois, Quercy Blanc)

Pour la saison 2016/2017, ce sont 24 contrats qui ont été signés couvrant 35, 63 ha pour lesquels la Fédération a versé 3575,60 € de subvention.

Partenaires du projet :



Couverts d'Intérêt Faunistique et Floristique

Des objectifs régionaux

Favoriser le développement des populations de la faune sauvage en assurant :

- Le maintien d'un maillage de milieux naturels et semi-naturels.
- L'apport d'une diversité de couverts dans le paysage environnant.
- Le maintien de parcelles ouvertes afin de lutter contre l'embroussaillage.

- Le maintien de la potentialité agricole de l'espace rural et de la qualité agronomique des sols.
- L'amélioration des milieux pour la faune sauvage et la biodiversité en général.



Dispositifs mis en place en 2016

La culture faunistique

Généralement constituée d'un mélange à base de céréales et/ou légumineuses, elle apporte une ressource alimentaire à la faune sauvage et aux pollinisateurs.

Ce dispositif permet de valoriser les espaces abandonnés, en fournissant couvert et nourriture à la faune.

La jachère environnement faune sauvage

La jachère est un espace agricole non cultivé qui nécessite un entretien minimal. Ce programme propose de valoriser cette surface pour la faune sauvage et la biodiversité par l'implantation d'un couvert plus favorable à la faune et le respect des périodes de reproduction.

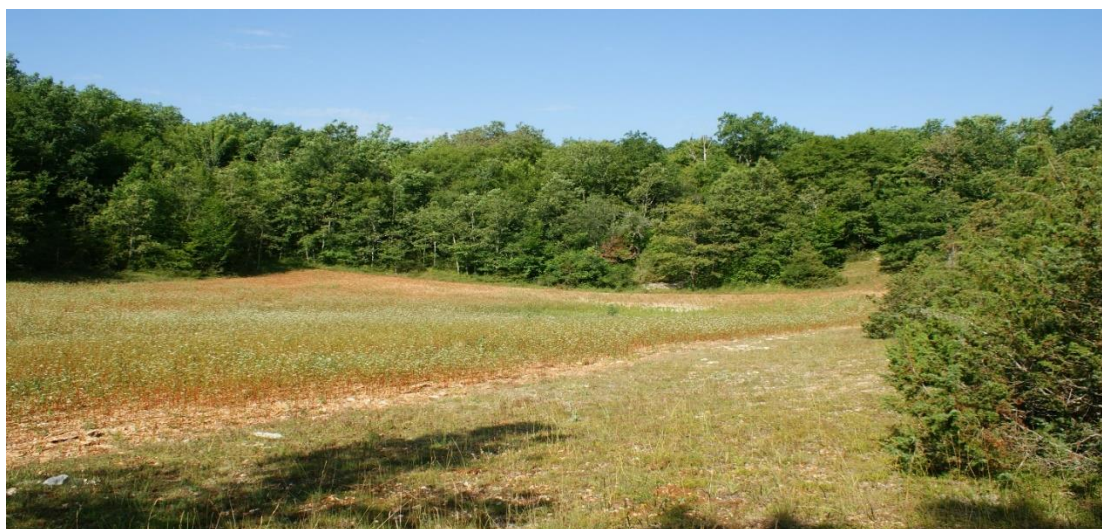
Pour les jachères déjà existantes, il est proposé un contrat d'entretien adapté aux besoins des espèces, afin de leur offrir un site de reproduction potentiel. Le maintien pluriannuel du couvert possède d'autres avantages :

- Il favorise l'expression du stock de graines existant dans le sol.
- Il permet une restructuration du sol et l'augmentation de sa capacité agronomique.

Le bilan CIFF 2016 dans le Lot :

Répartition des différents dispositifs et surfaces impliquées sur le territoire Lotois

- **63,2** Ha engagés
- **15** communes concernées
- **88** parcelles sous contrat, appartenant à **75** propriétaires fonciers, adhérents aux associations de chasse
- **15** contractants impliqués



Saison cynégétique 2016/2017

SENSIBILISER A LA NATURE

Des projets régionaux

« Sécurité à la chasse » 2016/2017

a pour objectif :

- Promouvoir et appuyer la mise en œuvre d'une pratique sécurisée à l'échelle locale par le soutien et l'acquisition de matériel spécifique.

C'est dans ce cadre, que la FDC 46 a choisi de renforcer l'équipement en tenues vestimentaires dédiées à la sécurité (gilets fluorescents conformes aux prescriptions du SDGC 2012/2018) par une dotation de 2000 gilets pour l'ensemble de ses structures adhérentes.



- Accompagner les démarches en faveur d'une filière cynégétique minimisant les risques sanitaires liés à la consommation de la viande de gibier et au traitement des sous-produits (kits d'analyse sanitaire, analyse trichine (zoonose), informations sur les conditions de traitement des sous-produits de gibier (plaquette d'information, film pédagogique, etc...)

Afin de sensibiliser à nouveau, les responsables de structures et leurs adhérents, aux risques sanitaires liés à la manipulation de venaison et de les accompagner dans leur rôle de sentinelle et de vecteur d'information, la FDC 46 a souhaité diffuser une information sur les thèmes de la trichine et du streptocoque suis, zoonoses véhiculées par le sanglier. 500 affiches ont été distribuées à nos structures adhérentes et 8000 flyers diffusés avec les validations du permis de chasser.

NOS PARTENAIRES :





Chasse à la cartouche

La collecte « cartouches » organisée dans le cadre du [projet régional EDUCHASNAT](#) a permis de collecter pour notre département **3,5 m3 de matériaux** représentant **600 kg de cartouches**.

Chaque chasseur peut contribuer à cette filière locale de revalorisation du plastique et de l'acier en apportant ses cartouches usagées à la société de chasse locale ou directement à la Fédération. En mai/juin, les cartouches sont collectées par une entreprise aveyronnaise. Elles sont ensuite broyées afin de séparer les différents matériaux, qui seront revalorisés dans les filières adaptées.

Rappel: seules sont admises les cartouches usagées.

Les cartouches de fusil en carton, les cartouches encore actives et tout autre déchet ne sont pas concernées par la collecte.

Nous remercions l'ensemble des chasseurs et des sociétés pour ce geste éco-citoyen.

L'opération se poursuit pour la saison 2017/2018.

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



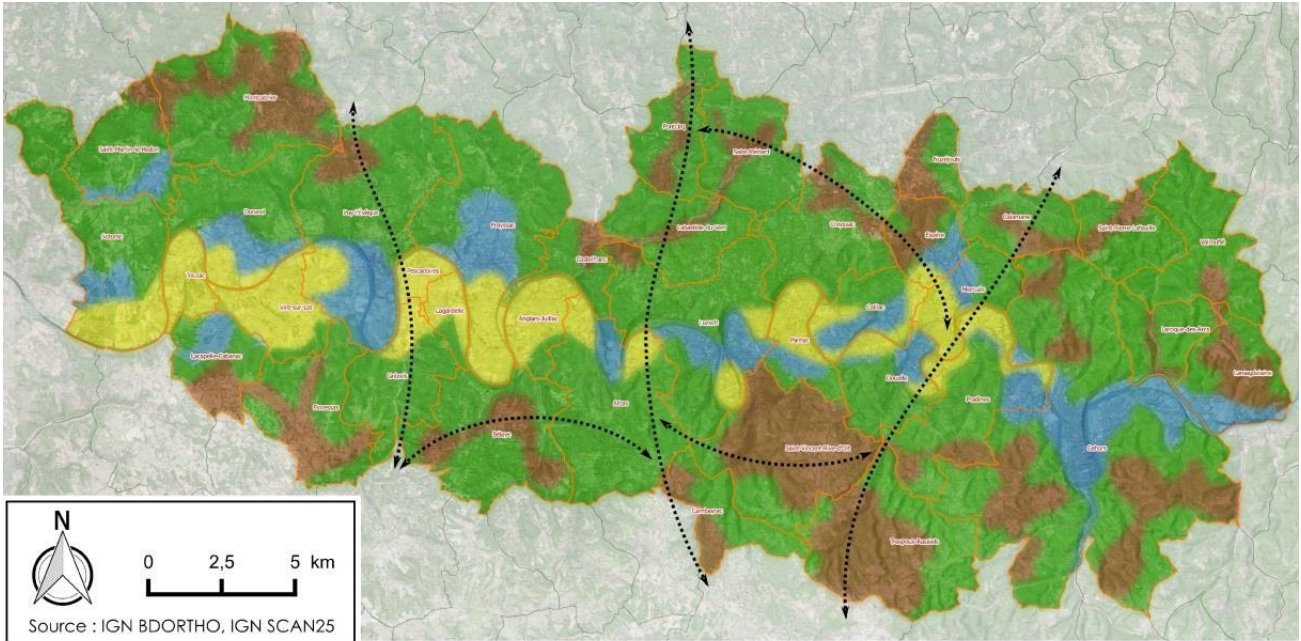
Nos partenaires :

CORRIBIOR

Co-construit par le réseau cynégétique et les opérateurs de l'arbre et de la haie champêtre de Midi-Pyrénées (réseau AFAHC), le programme CORRIBIOR a pour objectifs de développer des actions d'améliorations de la diversité et de la connectivité des habitats et des actions d'acquisition de connaissances sur la fonctionnalité des milieux auprès des chasseurs.

Un diagnostic commun aux deux réseaux permet d'identifier les milieux et les éléments supports de continuité écologique et d'orienter, dans un second temps, les agriculteurs et les collectivités pour la mise en place d'actions ciblées de sensibilisation et d'aménagement sur des secteurs prioritaires pour les continuités écologiques.

Le site pilote lotois retenu est constitué par 38 communes de la Basse Vallée du Lot.



Plan d'action

Principaux objectifs

Zone 1

- ✓ Rétablir un maillage paysager
- ✓ Recréer des linéaires boisés ou des couverts herbacés favorisant les déplacements

Zone 2

- ✓ Maintenir un maillage d'intérêt pour la biodiversité ordinaire
- ✓ Renforcer le maillage arboré existant

Zone 3

- ✓ Renforcer les milieux ouverts existants
- ✓ Améliorer les connectivités existantes entre réservoirs de biodiversité

Zone 4

- ✓ Maintenir des milieux ouverts dans trame forestière
- ✓ Contribuer à lutter contre l'embroussaillage

---> **Recréer une continuité**

Le diagnostic partagé a permis de rencontrer 250 personnes au cours de 80 réunions.



FEDERATION 46 SECTION DEGATS

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

édité le 11/10/2017

COMpte DE Résultat

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2017

COMpte DE Résultat		Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises									
Production vendue de biens	323 414		323 414	99,92	355 071	100,00	-31 657	-8,91	
Prestations de services	260		260	0,08	10	0,00	250	N/S	
Montants nets produits d'expl.	323 674		323 674	100,00	355 081	100,00	-31 407	-8,84	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			57 576	17,79	56 485	15,91	1 091	1,93	
Cotisations									
Autres produits									
Reprise sur provisions, dépréciations			39 728	12,27	25 758	7,25	13 970	54,24	
Transfert de charges			53	0,02	662	0,19	-609	-91,98	
Sous-total des autres produits d'exploitation			97 358	30,08	82 905	23,35	14 453	17,43	
Total des produits d'exploitation (I)			421 032	130,08	437 986	123,35	-16 954	-3,86	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			31 567	9,75	19 830	5,58	11 737	59,19	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			31 567	9,75	19 830	5,58	11 737	59,19	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion					2 696	0,76	-2 696	-100,00	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)					2 696	0,76	-2 696	-100,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			452 599	139,83	460 511	129,69	-7 912	-1,71	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT									
TOTAL GENERAL			452 599	139,83	460 511	129,69	-7 912	-1,71	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks de marchandises			503	0,16	150	0,04	353	235,33	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			203 545	62,89	157 238	44,28	46 307	29,45	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			17 906	5,53	18 266	5,14	-360	-1,96	
Services extérieurs			5 651	1,75	5 097	1,44	554	10,87	
Autres services extérieurs			66 508	20,55	55 544	15,64	10 964	19,74	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 176	0,36	1 163	0,33	13	1,12	
Salaires et traitements			16 868	5,21	21 316	6,00	-4 448	-20,86	
Charges sociales			7 948	2,46	9 760	2,75	-1 812	-18,56	
Autres charges de personnel									

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
Subventions accordées par l'association	42 608	13,16	8 104	2,28	34 504	425,77	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations							
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	663	0,20	135	0,04	528	391,11	
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations							
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations							
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	73 290	22,64	39 728	11,19	33 562	84,48	
Autres charges	337	0,10	433	0,12	-96	-22,16	
Total des charges d'exploitation (I)	437 003	135,01	316 935	89,26	120 068		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Déficit transféré (II)							
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées							
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (III)							
CHARGES EXCEPTIONNELLES:							
Sur opérations de gestion	8	0,00	180	0,05	-172	-95,55	
Sur opérations en capital							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Total des charges exceptionnelles (IV)	8	0,00	180	0,05	-172	-95,55	
Participation des salariés aux résultats (V)							
Impôts sur les sociétés (VI)	4 684	1,45	2 851	0,80	1 833	64,29	
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	441 695	136,46	319 966	90,11	121 729	38,04	
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées							
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	10 903	3,37	140 546	39,58	-129 643	-92,23	
TOTAL GENERAL	452 599	139,83	460 511	129,69	-7 912	-1,71	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
PRODUITS :							
Bénévolat							
Prestations en nature							
Dons en nature							
TOTAL							
CHARGES :							
Secours en nature							
Mise à disposition gratuite de biens et services							
Prestations							
Personnel bénévole							
TOTAL							

FEDERATION DES CHASSEURS DU LOT

225, Rue du Pape Jean XXIII
BP 216
46004 CAHORS Cedex

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

édité le 11/10/2017

BILAN ACTIF

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2017

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)				Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	45 228	30 218	15 009	0,50	16 549	0,54
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	137 662	12 654	125 008	4,15	125 129	4,06
Constructions	889 682	607 106	282 576	9,39	302 349	9,82
Installations techniques, matériel & outillage industriels	84 378	58 356	26 022	0,86	1 549	0,05
Autres immobilisations corporelles	228 809	172 770	56 039	1,86	48 855	1,59
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours	4 650		4 650	0,15	4 650	0,15
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	1 390 408	881 105	509 304	16,93	499 082	16,21
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	2 890		2 890	0,10	4 836	0,16
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	43 044		43 044	1,43	10 810	0,35
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux	990		990	0,03		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	68 826		68 826	2,29	39 416	1,28
Valeurs mobilières de placement	2 030 000		2 030 000	67,47	1 980 000	64,30
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	316 375		316 375	10,51	501 269	16,28
Charges constatées d'avance	37 450		37 450	1,24	43 808	1,42
TOTAL (II)	2 499 575		2 499 575	83,07	2 580 139	83,79
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	3 889 984	881 105	3 008 879	100,00	3 079 221	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2017

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	66 244	2,20	66 244	2,15
Ecarts de réévaluation				
Réserves	2 188 543	72,74	2 079 859	67,54
Report à nouveau	321 679	10,69	321 679	10,45
Résultat de l'exercice	-54 941	-1,82	108 684	3,53
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	2 521 525	83,80	2 576 466	83,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	137 490	4,57	99 928	3,25
TOTAL (II)	137 490	4,57	99 928	3,25
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	19 601	0,65	10 259	0,33
Fournisseurs et comptes rattachés	38 611	1,28	40 957	1,33
Autres	114 106	3,79	96 487	3,13
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	177 546	5,90	255 125	8,29
TOTAL(IV)	349 864	11,63	402 827	13,08
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	3 008 879	100,00	3 079 221	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

FEDERATION DES CHASSEURS DU LOT
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2017

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	3 994		3 994	1,00	4 495	1,07	-501	-11,14	
Production vendue de biens	323 414		323 414	80,65	355 071	84,75	-31 657	-8,91	
Prestations de services	73 611		73 611	18,36	59 382	14,17	14 229	23,96	
Montants nets produits d'expl.	401 019		401 019	100,00	418 947	100,00	-17 928	-4,27	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			104 954	26,17	106 601	25,44	-1 647	-1,54	
Cotisations			681 839	170,03	658 199	157,11	23 640	3,59	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			1 700	0,42			1 700	N/S	
Reprise sur provisions, dépréciations			39 728	9,91	28 778	6,87	10 950	38,05	
Transfert de charges			10 499	2,62	8 522	2,03	1 977	23,20	
Sous-total des autres produits d'exploitation			838 721	209,15	802 100	191,46	36 621	4,57	
Total des produits d'exploitation (I)			1 239 740	309,15	1 221 048	291,46	18 692	1,53	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			38 503	9,60	29 070	6,94	9 433	32,45	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			38 503	9,60	29 070	6,94	9 433	32,45	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			49	0,01	3 546	0,85	-3 497	-98,61	
Sur opérations en capital					2 800	0,67	-2 800	-100,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Total des produits exceptionnels (IV)			49	0,01	6 346	1,51	-6 297	-99,22	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 278 292	318,76	1 256 464	299,91	21 828	1,74	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-54 941	-13,69			-54 941	N/S	
TOTAL GENERAL			1 333 233	332,46	1 256 464	299,91	76 769	6,11	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			7 307	1,82	3 295	0,79	4 012	121,76	
Variations stocks de marchandises			1 945	0,49	383	0,09	1 562	407,83	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			203 545	50,76	157 238	37,53	46 307	29,45	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			44 937	11,21	51 532	12,30	-6 595	-12,79	
Services extérieurs			48 046	11,98	42 470	10,14	5 576	13,13	
Autres services extérieurs			267 928	66,81	277 725	66,29	-9 797	-3,52	
Impôts, taxes et versements assimilés			24 836	6,19	18 014	4,30	6 822	37,87	
Salaires et traitements			265 653	66,24	271 602	64,83	-5 949	-2,18	
Charges sociales			116 323	29,01	112 631	26,88	3 692	3,28	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association			195 035	48,63	113 142	27,01	81 893	72,38	

FEDERATION DES CHASSEURS DU LOT
COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Présenté en Euros

Edité le 11/10/2017

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	44 941	11,21	43 591	10,40	1 350	3,10
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	77 290	19,27	43 728	10,44	33 562	76,75
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	6 605	1,65	6 079	1,45	526	8,65
Total des charges d'exploitation (I)	1 304 393	325,27	1 141 430	272,45	162 963	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)						
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	23 036	5,74	1 703	0,41	21 333	N/S
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)	23 036	5,74	1 703	0,41	21 333	N/S
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	5 804	1,45	4 647	1,11	1 157	24,90
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 333 233	332,46	1 147 780	273,97	185 453	16,16
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			108 684	25,94	-108 684	-100,00
TOTAL GENERAL	1 333 233	332,46	1 256 464	299,91	76 769	6,11

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
TOTAL						

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOT

Assemblée générale du 7 avril 2018
CAHORS

COMPTE RENDU DE GESTION

PREMIERE PARTIE

ETATS FINANCIERS de l'ASSOCIATION EXERCICE 1^{ER} JUILLET 2016 – 30 JUIN 2017

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. L'exercice précédent couvrait la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

BILAN

BILAN ACTIF	30/06/2017	30/06/2016
Immobilisations brutes	1 390 409 €	1 351 976 €
Amortissements	-881 105 €	-852 893 €
Stock	2 890 €	4 836 €
Avances et acomptes sur commande	0 €	0 €
Créances Usagers	43 044 €	10 810 €
Autres créances	69 816 €	39 416 €
Valeurs mobilières de placement	2 030 000 €	1 980 000 €
Disponibilités	316 375 €	501 269 €
Charges constatées d'avance	37 450 €	43 808 €
TOTAL ACTIF	3 008 879 €	3 079 222 €
BILAN PASSIF	30/06/2017	30/06/2016
Fonds associatifs	2 576 466 €	2 467 782 €
Résultat de l'exercice	- 54 941 €	108 684 €
Provision pour risques et charges	137 490 €	99 928 €
Emprunt et dettes assimilés	- €	- €
Avances et acomptes reçus	19 601 €	10 259 €
Fournisseurs	38 611 €	40 957 €
Autres dettes	114 106 €	96 487 €
Produits constatés d'avance	177 546 €	255 125 €
TOTAL PASSIF	3 008 879 €	3 079 222 €

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS	30/06/2017		30/06/2016	
Ventes de marchandises		3 994 €		4 495 €
Produits liés gestion dégâts grands gibiers		323 414 €		355 071 €
Prestations services		73 611 €		59 382 €
Subvention d'exploitation		104 954 €		106 601 €
Cotisations		681 839 €		658 199 €
dont Timbres départementaux	8107X75€	30/06/2017 608 025 €	8363X70€	30/06/2016 585 410 €
dont Timbres nationaux annuels	261X95€	24 795 €	281X95€	26 695 €
dont Timbres nationaux temporaires	1x24€	24 €	1x24€	24 €
dont Timbres nationaux NC	102X30€	3 060 €	97X30€	2 910 €
dont Timbres temporaires 3j	458X19€	8 702 €	400X18€	7 200 €
dont Timbres temporaires 9j	77X38€	2 926 €	63X35€	2 205 €
dont Timbres complémentaires		287 €		85 €
dont Affiliation sociétés		34 020 €		33 670 €
Reprise provisions		39 728 €		28 778 €
Transfert de charges		10 499 €		8 522 €
Produits financiers		38 503 €		29 070 €
Prix vente immobilisation		- €		2 800 €
Domages et intérêts		1 700 €		- €
Autres produits exceptionnels		49 €		3 546 €
TOTAL PRODUITS		1 278 291 €		1 256 464 €
CHARGES		30/06/2017		30/06/2016
Achats marchandises		7 307 €		3 295 €
Variation stock		1 945 €		383 €
Indemnisation dégâts		203 545 €		157 238 €
Autres achats		44 937 €		51 532 €
Services extérieurs		48 046 €		42 470 €
Autres services extérieurs		267 928 €		277 725 €
Impôts et taxes		24 836 €		18 014 €
Salaires		265 653 €		271 602 €
Charges sociales		116 323 €		112 631 €
Subventions accordées		195 035 €		113 142 €
Dotations aux amortissements		44 941 €		43 591 €
Dotations aux provisions risques & charges		77 290 €		43 728 €
Autres charges		6 605 €		6 079 €
Frais financiers				
Valeurs comptables éléments actifs cédés				
Autres charges exceptionnelles		23 036 €		1 703 €
Impôts sociétés		5 804 €		4 647 €
TOTAL CHARGES		1 333 231 €		1 147 780 €
RESULTAT EXERCICE		- 54 940 €		108 684 €

DEUXIEME PARTIE

**COMPTE DE RESULTAT DE LA SECTION
DEGATS DE GIBIERS**

PRODUITS	30/06/2017	30/06/2016
	<i>30/06/2017</i>	<i>30/06/2016</i>
Timbre départemental sanglier	6587X30€ 197 610 €	6707X35€ 234 745 €
Timbre départemental sanglier temp. 3j	199X8€ 1 592 €	179X9€ 1 611 €
Timbre départemental sanglier temp. 9j	36X15€ 540 €	19X18€ 342 €
Timbre complémentaire sanglier		17 €
Contribution dégâts (plans de chasse)	123 512 €	118 088 €
Bracel. & tickets morcx.Gd. Gibier enclos	160 €	268 €
Autres produits	260 €	10 €
Fonds de péréquation	57 576 €	56 485 €
Reprise provisions dégâts	39 728 €	25 758 €
Produits financiers	31 567 €	19 830 €
Produits exceptionnels	0 €	2 695 €
Transfert de charges	53 €	662 €
TOTAL PRODUITS	452 598 €	460 511 €
CHARGES	30/06/2017	30/06/2016
Indemnisation dégâts	203 545 €	157 238 €
Achats plan de chasse	14 903 €	14 376 €
Achats matériel de protection	- €	- €
Variation des stocks	503 €	150 €
Honoraires estimateurs	27 194 €	18 579 €
Déplacements estimateurs	14 253 €	11 125 €
Honoraires contentieux	3 657 €	- €
Provision dégâts non estimés	73 290 €	39 728 €
Subventions matériel de protection	13 904 €	8 104 €
Subventions cultures dissuasives	28 554 €	- €
Subvention Gestion déchets de venaison	150 €	- €
Frais généraux affectés section dégâts	61 734 €	70 485 €
Charges exceptionnelles exerc. antérieurs	8 €	180 €
TOTAL CHARGES	441 695 €	319 965 €
RESULTAT SECTION DEGATS	10 903 €	140 546 €

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation des résultats de l'exercice 2016/2017 qui vous sera proposée lors de l'assemblée générale du 7 avril 2018 est la suivante :

"Réserve pour baisse des effectifs" :			-54 940 €
ETAT DES PROJETS ASSOCIATIFS			
CENTRE DE FORMATION DE GRAMAT	AG du 9 mai 2010	Budget dédié au projet	184 264 €
non adossé à une durée de réalisation		<i>Cumul des dépenses engagées au 30 juin 2017</i>	- 72 453 €
PROGRAMME PETIT GIBIER	AG du 30 avril 2011	Budget dédié au projet	150 000 €
sur 3 exercices dont incidence fin de projet associatif		<i>Cumul des dépenses engagées au 30 juin 2017</i>	- 127 674 €
PROGRAMME MATERIELS SALLES D'EVISCERATION	AG du 30 avril 2011	Budget dédié au projet	290 000 €
sur 3 exercices, prorogation depuis l'exercice 2014/2015		<i>Cumul des dépenses engagées au 30 juin 2017</i>	- 153 002 €
PROJET AMENAGEMENT DES POSTES DE BATTUE	AG du 28 avril 2012	Budget dédié au projet	140 000 €
	AG du 9 avril 2017		
non adossé à une durée de réalisation		<i>Cumul des dépenses engagées au 30 juin 2017</i>	- 82 364 €
PROJET GESTION DECHETS DE VENAISON	AG du 02 avril 2016	Budget dédié au projet	150 000 €
non adossé à une durée de réalisation		<i>Cumul des dépenses engagées au 30 juin 2017</i>	- 25 291 €

Clôture du Programme Petit Gibier au 30/06 /2017 :

Dans sa séance du 13/02/2018, le Conseil d'administration propose de solder le compte 10681110 "Projet Associatif Programme Petit Gibier", soit au débit de ce compte 150 000 € par le crédit du compte 1061 "Réserves de gestion".

TROISIEME PARTIE

BUDGET

PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2018 –30 JUIN 2019

Le conseil d'administration, dans sa séance du 13 février 2018, a arrêté un projet de budget compte tenu des **hypothèses suivantes** :

PRODUITS

7620 timbres fédéraux à 75 euros
 6250 timbres sangliers à 32 euros
 contrat de service : 42 000 €
 fonds cynégétique national : 56 000 €
 participations financières : 125 000 €

CHARGES

dégâts de grands gibiers : 197 500 €
 subvention matériel de protection : 10000 €
 matériel de piégeage : 30 000 €
 prestation ATEMAX (collecte déchets de venaison) : 22 000 €

PROJETS ASSOCIATIFS

Projet associatif "Matériels salles d'éviscération" : prorogation pour 2018/2019	20 000 €
Projet associatif "Aménagement des postes de battue" :	10 000 €
Projet associatif "Gestion des déchets de venaison" : affecté à hauteur de 50 % à la section dégâts	25 000 €
Projet associatif "Centre de Formation de GRAMAT" :	5 000 €

CHARGES

Achats marchandises	7 500 €
Dégâts gibier	197 500 €
Prestations ATEMAX collecte déchets de venaison	22 000 €
Prestations financements extérieurs	28 000 €
Autres achats	48 700 €
Services extérieurs	53 220 €
Autres services extérieurs	257 880 €
Impôts et taxes	25 000 €
Frais de personnels	428 200 €
Subventions accordées	189 650 €
Dotations amortissements	52 200 €
Engagement retraite	4 000 €
Impôt société	4 995 €
Autres charges	5 600 €

PRODUITS

Ventes de marchandises	4 000 €
Timbre sanglier	201 800 €
Bracelets	125 000 €
Contrat de service	42 000 €
Financements extérieurs	145 000 €
Participation Etat guichet unique	30 000 €
Fonds cynégétique national	56 000 €
Timbre fédéral départemental	571 500 €
Timbre fédéral national	24 000 €
Timbres temporaires et complémentaires	11 000 €
Affiliation société	34 000 €
Produits financiers	33 300 €
Transfert de charges	10 000 €
Insuffisance	36 845 €

TOTAL CHARGES

1 324 445 €

TOTAL PRODUITS

1 324 445 €

FEDERATION BUDGET 2018 2019

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

édité le 14/02/2018

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 14/02/2018

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	4 000		4 000	0,77			4 000	N/S
Production vendue de biens	326 800		326 800	63,11			326 800	N/S
Prestations de services	187 000		187 000	36,11			187 000	N/S
Montants nets produits d'expl.	517 800		517 800	100,00			517 800	N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			86 000	16,61			86 000	N/S
Cotisations			640 500	123,70			640 500	N/S
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges			10 000	1,93			10 000	N/S
Sous-total des autres produits d'exploitation			736 500	142,24			736 500	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			1 254 300	242,24			1 254 300	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			33 300	6,43			33 300	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			33 300	6,43			33 300	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 287 600	248,67			1 287 600	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-36 845	-7,11			-36 845	N/S
TOTAL GENERAL			1 324 445	255,78			1 324 445	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			7 500	1,45			7 500	N/S
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			197 500	38,14			197 500	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			98 700	19,06			98 700	N/S
Services extérieurs			53 220	10,28			53 220	N/S
Autres services extérieurs			257 880	49,80			257 880	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			25 000	4,83			25 000	N/S
Salaires et traitements			302 000	58,32			302 000	N/S
Charges sociales			126 200	24,37			126 200	N/S
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association			189 650	36,63			189 650	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 14/02/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	52 200	10,08	52 200	N/S
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	4 000	0,77	4 000	N/S
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 600	1,08	5 600	N/S
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	1 319 450	254,82	1 319 450	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	4 995	0,96	4 995	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 324 445	255,78	1 324 445	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	1 324 445	255,78	1 324 445	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

DEGATS BUDGET 2018/2019

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

édité le 14/02/2018

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 14/02/2018

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens	326 800		326 800	100,00			326 800	N/S
Prestations de services								
Montants nets produits d'expl.	326 800		326 800	100,00			326 800	N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			56 000	17,14			56 000	N/S
Cotisations								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
Autres produits								
Reprise sur provisions, dépréciations								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			56 000	17,14			56 000	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			382 800	117,14			382 800	N/S
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			13 300	4,07			13 300	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			13 300	4,07			13 300	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			396 100	121,21			396 100	N/S
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			396 100	121,21			396 100	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises								
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			197 500	60,43			197 500	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			40 000	12,24			40 000	N/S
Services extérieurs			30 000	9,18			30 000	N/S
Autres services extérieurs			44 000	13,46			44 000	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			1 600	0,49			1 600	N/S
Salaires et traitements			20 000	6,12			20 000	N/S
Charges sociales			8 000	2,45			8 000	N/S
Autres charges de personnel								
Subventions accordées par l'association			48 900	14,96			48 900	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

Edité le 14/02/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 100	1,25	4 100	N/S
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
.Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	394 100	120,59	394 100	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	2 000	0,61	2 000	N/S
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	396 100	121,21	396 100	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT				
TOTAL GENERAL	396 100	121,21	396 100	N/S

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations en nature					
Dons en nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
TOTAL					